



Non renouvellement de contrat en congé de maternité

Par **Yahna2006**, le **09/03/2009** à **14:54**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide sur certains points car je trouve personne pour répondre a mes questions merci par avance de vos réponses ...

Voici ma situation ; Je suis militaire dans l'armée de l'air depuis nov 2005, j'ai donc signé un contrat de 3 ans renouvelable.

Comme tout les ans nous sommes notés et ma première notation est plutôt normal par rapport a un debut de carrière. Mon contrat arrivait a terme le 2 nov 2008, normalement j'aurai du passé en conseil de base (c'est comme ca qu'ils appellent les renouvellement d'engagement)en dec 2007, je ne suis jamais passé ils ont fait patienter mon dossier, pendant que certains collegues eux allaient deja signer leur actes engagement, je trouvais cela deja un peu bazar, car moi je passais a l'as a chaque fois.

Bref, je tombes enceinte, et je leur informe en tout debut de grossesse de ma situation cad en dec 2007. Je travail jusqu'au bout cad jusqu'au debut de mon congé maternité, j'avais donc signé entre temps une proposition de renouvellement de contrat d'un an. deja la ct bazar car normalement j'aurai du avoir 3 ans.

Je suis donc en congé maternité et le conseil de base tombe le jour de mon accouchement le 25 juin 2008. Le colonel de la base decide de donner a tous ceux qui passaient en renouvellement de contrat (donc moi), la moitié de ce qui etait demandé cad 6 mois pour mon cas à cause des nouvelles reformes de SARKOZY.

Tout cela a donc ete fait derriere mon dos quand j'etats enceinte. Le probleme est le suivant ; je n'ais aucun document sur lequel est inscrit le pourquoi du comment de mon non renouvellement de contrat, le decret concernant les reductions d'effectifs dans l'armée de l'air

vient de sortir et ne prends effet que a partir du 2ème semestre 2009, ils ont pris les décisions quand j'etais en congé maternité ce qui me parait bazar, et mon renouvellement de contrat aurait du etre signé un an avant la fin du premier, or la j'ai signé 1 mois et demie avant la fin de mon contrat cad le 23 sept 2008. Je ne sais pas quoi faire ni a qui m'adresser, car je ne peux pas faire de recours etant donné qu'ils ne m'ont pas donné ma notification de contrat. (ces le docs a joindre) Je ne sais pas quoi je crois qu'ils se sont un peu foutu de moi a faire tout dans mon dos et sans raisons valables car le coup de la reforme ca tient pas debout !!! Mon ancien chef est parti en martinique en detachement donc je n'ai eu aucune explication, a part celle du colon de ma base qui me dit "les reformes" !!!!
HELP